



Dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

Soutenir votre entreprise dans son développement
et sa croissance



Une subvention pouvant aller **jusqu'à 25 000 €**
et cumulable* avec d'autres aides publiques

*sous conditions

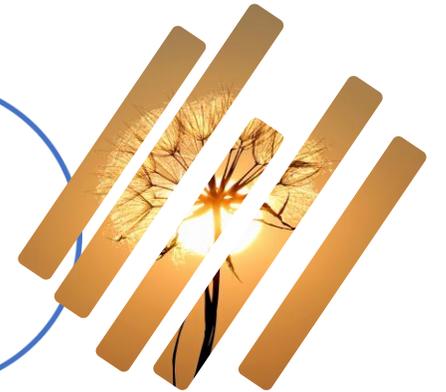
Vous êtes une entreprise **implantée sur la**
Métropole TPM* justifiant d'au moins
3 années d'existence?





Vous avez un projet d'**extension de locaux** ou de **relocalisation de votre activité** impliquant des travaux de construction ou de rénovation?

Votre entreprise porte un projet participant au **développement économique** ou au **rayonnement de la Métropole**?



Vous vous engagez à **maintenir votre activité et ses emplois** sur le territoire pendant 3 ans?

Critères d'éligibilité

1. Taille de l'entreprise



PETITE

- < 50 salariés
- CA ou bilan annuel < 10 M€



MOYENNE

- < 250 salariés
- CA < 50 M€ ou bilan annuel < 43 M€



GRANDE

- > 250 salariés
- CA > 50 M€ ou bilan annuel > 43 M€
- située en zone AFR*

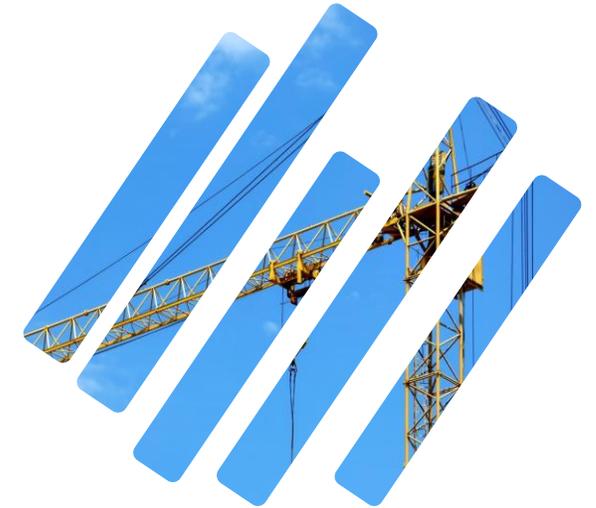
sont concernées, les **entreprises de toutes formes juridiques** (à l'exclusion des entreprises individuelles), sociétés civiles immobilières détenues majoritairement par l'entreprise occupante du local concerné ou par les principaux associés de cette dernière

* Zone AFR = Zone à Finalité Régionale. Sont concernées: Ollioules et La Seyne-sur-Mer – [Plus d'infos](#)

Critères d'éligibilité

2. Nature des dépenses éligibles

- honoraires de maîtrise d'œuvre,
- dépenses de travaux de construction ou d'extension de bâtiments neufs ou réhabilités,
- dépenses de travaux de rénovation ou d'aménagement immobilier interne et/ou externe d'un bâtiment



L'aide ne peut être accordée que si 25 % au moins des dépenses hors taxes liées à l'investissement immobilier sont financés sans aucune aide publique

Critères d'éligibilité

3. Montant de l'aide

- Le montant de l'aide est calculé à l'issue de l'instruction du dossier,
- L'aide revêt la forme d'une **subvention plafonnée à 25 000 € par entreprise** et accordée en fonction des disponibilités budgétaires de la Métropole

Taux d'intervention maximal par catégorie d'entreprise:
(en % des dépenses éligibles hors taxes)

		
PETITE	MOYENNE	GRANDE
20 %	10 %	10 %

En savoir plus?

Consultez ou téléchargez ci-après le
Règlement d'intervention et le
Dossier de candidature



Foxit PDF Reader
Document

(documents également disponibles en cliquant [ici](#))